



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Plan social pour le climat du Luxembourg

—

Avant-projet

Octobre 2025

Note concernant les implications budgétaires du plan social pour le climat :

S'agissant d'un document à l'état de projet susceptible d'être modifié lors la phase de consultation publique, les mesures proposées figurant dans le présent document n'ont pas été budgétisées. Il est entendu que les mesures contenues dans le plan social pour le climat ayant un impact sur les finances publiques doivent faire l'objet de la procédure budgétaire habituelle.

Sommaire

<u>1. GRANDES LIGNES ET PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLAN SOCIAL POUR LE CLIMAT</u>	3
1.1. RESUME	3
1.1.1. CONTEXTE DE LA TRANSITION VERTE	3
1.1.2. OBJECTIFS DES MESURES ET INVESTISSEMENTS	8
1.2. APERÇU DE L'ÉTAT ACTUEL DES POLITIQUES	9
1.3. PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE	12
1.4. DEFINITIONS	13
<u>2. DESCRIPTION DES MESURES ET DES INVESTISSEMENTS, VALEURS INTERMÉDIAIRES ET VALEURS CIBLES</u>	16
2.1. VOLET : C1 – SECTEUR DU BATIMENT	16
2.2. VOLET : C2 – SECTEUR DU TRANSPORT	56
2.3. VOLET : C3 – AIDE DIRECTE AU REVENU	70
2.4. COÛTS TOTAUX DU PLAN.....	76
<u>3. COMPLÉMENTARITÉ, ADDITIONNALITÉ ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN</u>	77
3.1. MONITORING ET IMPLEMENTATION DU PLAN	77
3.2. COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES INITIATIVES	77
3.3. COMPLEMENTARITE DES FINANCEMENTS	80
3.4. SPECIFICITES GEOGRAPHIQUES	81
3.5. INFORMATION, COMMUNICATION ET VISIBILITE	85

2.4. Coûts totaux du plan

En application du Règlement (UE) 2023/955 instituant un Fonds social pour le climat ainsi que la « Commission notice – Guidance on the Social Climate Plans » de la Commission du 5 mars 2025, le Luxembourg dispose d'un montant de 65 971 873,00 euros dans le cadre du scénario 1, avec un démarrage de l'ETS2 en 2027, après déduction des dépenses de soutien conformément à l'article 10, paragraphe 3 (en euros, prix courants), ou d'un montant de 55 395 458,00 euros dans le cadre du scénario 2, avec un démarrage de l'ETS2 en 2028, également après déduction des dépenses de soutien conformément à l'article 10, paragraphe 3 (en euros, prix courants).